



N° 2021/020

Délibération du Conseil Municipal Séance du 15 avril 2021



Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14 Pouvoir : 01 Votants : 15

Le 15 avril 2021, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr DOUCHET Arnaud, Maire.

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, MENARD Claudine, PONTHEIU Jean-Claude, FRANÇOIS Marc, JONARD Magalie, VASSEUR Jean-Jacques, COTTIN Gilbert, BOUTHORS Frédéric, LEMAIRE Rémi, LAVILLETTE Vanessa, PARMENTIER Régis, GRANDHOMME Didier, ROUCOU Jérémy, BOROWIAK Emilie

Absent excusé : M. JONARD Fabien

OBJET : Tarif des concessions dans le cimetière

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'actualiser les tarifs des concessions au cimetière au 1^{er} mai 2021.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière comme suit :

Concession nouvelle simple – 30 ans 2,50 X 1,20 = 3 m ²	60,00 €
Concession nouvelle double – 30 ans 2,50 X 2,40 = 6 m ²	120,00 €
Case columbarium (4 urnes standard) – 15 ans	600,00 €
Case columbarium (4 urnes standard) – 30 ans	750,00 €
Concession pour cavurne (5 urnes) – 30 ans 1,20 X 1,20 = 1,44 m ²	40,00 €
Droit de dispersion dans le jardin du souvenir avec fourniture d'une plaque standard gravée (Nom, prénom et dates de naissance et décès)	60,00 €

Considérant que les concessions ne sont pas perpétuelles, il n'y a plus de droit d'enregistrement.

Dans le cas de figure où la concession serait perpétuelle (Cas exceptionnels, après accord du Conseil Municipal), les droits d'enregistrement (Service des Impôts) seront de 25 euros.

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

ID : 062-216206490-20210415-DEL020-DE



Le Conseil Municipal rappelle que les frais d'entretien des concessions sont à la charge des propriétaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
DOUCHET Arnaud

